

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 54 (1946)  
**Heft:** 1

**Vereinsnachrichten:** Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

---

*Séance du 11 octobre 1945, à Yverdon.*

RAPPORT DE L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL.

Monsieur le Président et Messieurs,

Avec l'année 1945, nous avons assisté à la fin de la guerre mondiale et nous sommes en droit d'espérer que, dans un avenir que nous voulons croire prochain, les conditions économiques redeviendront petit à petit normales. Les difficultés résultant du conflit général, les restrictions de toutes sortes et notamment celles touchant aux matériaux de construction tels que le ciment, les fers, les bois, la brique, comme aussi l'ascension vertigineuse des prix de revient de la bâtisse, n'ont pas encore été influencés par la cessation des hostilités. Aussi les travaux importants à des objets de caractère historique ou archéologique ont-ils été plutôt rares.

## I. RESTAURATIONS ACHEVÉES DEPUIS 1944.

1. *Bex, église.* — De l'église de Bex, seul le clocher et les cloches sont classés dans les Monuments historiques. La commune a fait exécuter une remise en état des façades au cours de l'année écoulée ; le crépis a été entièrement refait, les berceaux repeints et la pierre de taille nettoyée. Au clocher on a enlevé des végétations intempêtes au pied de la flèche, et refait le jointoyage des moellons dans quelques parties. La paroisse désirait faire un grand nettoyage ou remise à neuf de l'appareil de pierre du clocher, auquel nous nous sommes opposés.

2. *Chavannes sur Moudon.* — La deuxième étape de restauration de la petite église de Chavannes sur Moudon est achevée. Les travaux n'ont pas un caractère spécifiquement archéologique. Il s'agit de la réfection du sol de la nef, du changement de mobilier et de la peinture à neuf du plafond de bois. Ils ont été exécutés avec soin.

3. *Cully, maison Blondel.* — Le propriétaire a fait retenir les façades de sa maison, dans laquelle la cage d'escalier a été classée en mars dernier. Les travaux ne concernent pas cette partie du bâtiment à laquelle on n'a pas touché.

*Temple.* — Les façades du temple ont été restaurées et améliorées ; par contre on n'a pas touché au clocher, seule partie de l'édifice qui soit classée.

4. *Lausanne, Saint-François.* — La façade ouest de l'église, ainsi que celles du clocher ont été remises en état. Un certain nombre de pièces de mollasse effeuillées ou pourries ont dû être remplacées. Le couronnement du porche du clocher, de date relativement récente, a été refait avec sa petite balustrade à jour. Ce porche n'était pas d'une architecture bien pure, mais il a encore perdu par le travail de restauration, ses formes se sont empâtées au lieu de s'épurer. Il est vrai que la belle technique des tailleurs de pierre du moyen âge a disparu devant le perfectionnement de l'outillage moderne.

*Saint-Laurent.* — Les parties hautes du pignon et le clocheton de Saint-Laurent montraient des traces de décrépitude, conséquence de défauts dans les protections métalliques. Quelques parties ont été retaillées, des consolidations opérées et le jointoyage refait.

5. *Lutry, château.* — La troisième étape de restauration du château touche à sa fin. Il ne s'agit pas de restauration à proprement parler, mais plutôt de la démolition des annexes fermant la cour du côté de la route cantonale et de leur remplacement par une construction nouvelle renfermant les services de police de la commune. Cette reconstruction a donné lieu à des débats étendus dans lesquels le Conseil communal et le public sont intervenus. La solution définitivement adoptée donne satisfaction et après quelques petites retouches de détail pourra être considérée comme réussie. Le problème était délicat ; il convenait de ne pas masquer le château, de ne pas diminuer l'importance de la cour intérieure et de maintenir une liaison convenable entre le principal corps de bâtiment et l'entrée monumentale sur la rue transversale, tout en facilitant une rectification d'alignement.

6. *Villeneuve, maison de Colombier.* — L'immeuble n° 57 de la Grand-Rue, propriété de M. André Borloz, possède une cour et une partie de construction donnant sur la rue des Granges qui ont été classés en 1944. Le plafond de bois de l'une des salles de ce bâtiment avait été, il y a quelque quarante ans, acheté et transféré à Chillon, dont il décore un des locaux du bâtiment W.

Le propriétaire a fait procéder à la restauration des façades sur la cour, par les soins de l'architecte O. Schmid, opération qui a donné un bon résultat. Il serait très intéressant que la restauration intérieure du bâtiment sur la rue des Granges puisse être réalisée ; le propriétaire a manifesté à cet égard de bonnes intentions, mais n'est pas en mesure de s'y atteler déjà maintenant.

## II. RESTAURATIONS EN COURS.

1. *Chessel, église.* — La petite église de Chessel est fort curieuse. De l'extérieur, elle se présente avec une petite nef rectangulaire, un énorme chœur arrondi en forme de tour et un petit clocher carré coiffé d'une pyramide maçonnée d'inspiration romane. L'intérieur avec un plafond de plâtre sur la nef, une voûte sur croisée d'ogives dans le chœur et une voûte d'arêtes sur une petite chapelle latérale, était dans un état précaire.

La paroisse s'est préoccupée d'une remise en état ; elle envisageait un simple badigeonnage des murs et du plafond, alors que certaines lézardes indiquaient que des travaux plus importants devaient être envisagés. Il fut en conséquence conseillé aux intéressés de faire procéder à une exploration préalable de l'édifice et de présenter ensuite un projet de restauration établi en connaissance de cause.

L'exploration a été effectuée et a révélé tout l'intérêt que présente le monument. La nef en est la partie la plus ancienne ; elle possédait un chœur aujourd'hui disparu mais la surélévation du sol à son entrée est encore marquée et la fondation de l'autel primitif est encore visible. Plus tard, le clocher fut construit et adossé à la nef et au chœur ; sa partie supérieure subit une modification vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle. L'abside actuelle en forme de tour ronde est venue remplacer le premier chœur et s'adosser au clocher et à la nef ; elle fut voûtée sur croisée d'ogives à une date postérieure, et à cette occasion il fut procédé à un redressement assez gauche des parois intérieures. Au XV<sup>e</sup> siècle, une petite chapelle fut adossée au mur nord et ouverte sur la nef par un arc surbaissé.

Par ses dimensions et sa forme, la nef primitive s'apparente fortement à la chapelle primitive de Chillon, située sous la cour d'entrée ; elle en a les mêmes mesures à quelques centimètres près, et en est probablement contemporaine.

Une porte romane a été découverte vers l'angle nord-ouest, et deux petites fenêtres de même époque ont été repérées.

La commune est dans une situation financière très précaire, aussi la paroisse doit-elle se charger de réunir les fonds nécessaires à l'entreprise sans pouvoir compter sur un gros appui de ce côté-là.

2. *Chillon.* — La situation financière, du fait de la fin de la guerre et des visites des troupes américaines, semble devoir s'améliorer et offrir des perspectives de reprise des travaux de restauration proprement dits. L'année a été consacrée à l'achèvement de la mise au net du second exemplaire des relevés généraux et aux ouvrages d'entretien courant.

3. *Payerne, Abbatale.* — Le matériel du Corps de sapeurs-pompiers a été enfin évacué, ce qui a permis de supprimer le solde des

planchers bernois encombrant encore les nefs. Aussi le vaste vaisseau apparaît-il maintenant dans toute la majesté de ses belles lignes architecturales.

Les piliers de la grande nef ont été débarrassés de leur badigeon blanc, et le jeu des colorations diverses de la pierre de taille prête un charme tout particulier à cet intérieur monumental.

Les fenêtres au midi, sur l'ancien cloître, ont été rétablies dans leurs dimensions originales ; l'une d'entre elles donne dans l'escalier du bâtiment scolaire adjacent et a pu être réouverte.

Tous les chapiteaux des piliers de la nef ont été réparés des entailles causées par l'introduction des planchers au XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans la cinquième travée, le pilier nord présentait une grande lacune dans la demi-colonne occidentale, à partir d'un mètre depuis le sol et jusqu'à trois mètres de hauteur. Le nettoyage du pilier fit apparaître des traces de peinture sur les angles, bandes rouges accompagnant la lacune sur toute sa hauteur. L'arrachement laissé par l'enlèvement de la demi-colonne d'autre part avait reçu un enduit de mortier de chaux lissé à la truelle, dans lequel deux trous de scellement apparaissent. Ces vestiges indiquent qu'à une certaine époque, probablement au moment où l'on introduisit la prédication dans les rites du culte, on avait établi en cet endroit une chaire. Ainsi s'explique aussi la raison pour laquelle dans la façade nord de cette travée on avait, au XV<sup>e</sup> siècle, remplacé la fenêtre romane par la grande baie gothique existant encore, et qui frappe beaucoup de visiteurs. On avait voulu donner plus de lumière à cette place devenue importante dans les cérémonies religieuses.

Comme il ne pouvait être question de rétablir la chaire de bois dont aucun vestige n'a subsisté, ni de laisser le pilier ainsi déchiré, la colonne a été complétée sur la hauteur de la lacune signalée.

Une autre constatation importante qu'a permis de faire l'enlèvement du dernier plancher dans la première travée, c'est que la tour Saint-Michel, l'ancienne prison, que l'on supposait être la partie la plus ancienne de l'édifice, a été adossée à une construction plus ancienne dont fait partie le jambage méridional de la grande porte intérieure. Cette porte fut rélargie vers le nord au moment de la construction du narthex ou tour Saint-Michel de façon à se trouver dans l'axe de la nouvelle construction. Ainsi s'explique le mystère du double pilastre que l'on voit au départ des grandes arcades séparant la grande nef du bas-côté nord et le fait que la porte n'est pas au milieu entre les deux pilastres anciens mais axée actuellement sur la niche de la chapelle Saint-Michel qui fait une curieuse saillie à l'intérieur de la nef.

L'exploration du sol à cet endroit permettra d'éclairer définitivement le problème qui, depuis Rahn, a donné lieu à de nombreuses discussions sans pouvoir être résolu de manière satisfaisante.

### III. PROJETS DE RESTAURATION ET ÉTUDES.

1. *Aigle, château.* — Le projet de restauration du château d'Aigle, signalé dans mon précédent rapport, avec un devis général de 284 000 fr., n'a pas encore été mis à exécution.

D'après les derniers renseignements obtenus, la première étape de réalisation serait prochainement amorcée, avec une dépense de 28 000 fr.

2. *L'Isle, château.* — Comme pour le château d'Aigle, la restauration de celui de L'Isle, dont le projet avait été présenté l'an dernier, n'est pas encore amorcée. Cependant, dans cette propriété de la commune, dont les abords rentrent dans le classement, on a commencé à remplacer les beaux arbres de l'allée orientale, devenus vétustes et dangereux. Il y aura une période assez longue pendant laquelle le bel encadrement de l'édifice sera nécessairement un peu déséquilibré, mais il a fallu se plier à la dure nécessité.

3. *Tour de Marsens.* — Le projet définitif de restauration de la partie haute de la tour et de sa couverture a été soumis au Département et approuvé. La dépense prévue sera de l'ordre de grandeur de 23 000 fr. Le crénelage des murs sera consolidé et quelques pierres de l'appareil, tombées au pied de la tour, seront remises en place. L'intérieur est aménagé en petit musée, avec des meubles anciens divers, que les propriétaires, MM. H. et B. Næf, laissent visiter gratuitement.

4. *Joux-Verte, barrage bernois.* — Avant que le projet de réparation de cet intéressant ouvrage bernois ait pu être mis sur pied et son exécution assurée au point de vue financier, une crue de l'Eau Froide est venue brusquement, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 avril donner assaut à la muraille qui s'effondrait dans la journée du dimanche.

Alors qu'on avait envisagé une dépense d'une dizaine de mille francs pour réparer la première brèche, on ne peut plus maintenant songer à une reconstruction qui entraînerait une dépense triple, nonobstant les difficultés pour l'obtention des ciments et celles inhérentes au site et aux saisons.

Nous possédons heureusement un relevé et des photographies de l'ouvrage presque totalement disparu.

5. *Yverdon, tour des casernes.* — On projette de transformer et d'agrandir les casernes d'Yverdon, dont fait partie l'une des anciennes tours d'entrée de la ville donnant sur la Thièle. Cette tour est classée ; elle contenait autrefois le corps de garde de la caserne, mais cet usage a été abandonné par suite du mauvais état dans lequel se trouve l'intérieur. Un affaissement s'est produit dans le mur longeant la rivière qui s'est détaché des murs latéraux. Des mesures doivent être prises pour éviter une aggravation des dommages. Un affreux vitrage de fer remplit l'ouverture de la porte.

La façade extérieure, sur la Thièle, est intéressante. Elle présente des machicoulis et les gros anneaux de fer dans lesquels pivotait le pont-levis sont encore en place. Son architecture à gros bossages lui prête un caractère particulier peu fréquent dans notre canton.

Il est prévu une reprise en sous-œuvre de toute la partie des fondations longeant la rivière, puis un ancrage des murs à hauteur des divers planchers.

#### IV. TRAVAUX A DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS.

1. *Begnins*. — La paroisse de Begnins fait exécuter un porche pour protéger la porte de l'église et abriter la sortie des fidèles en cas de mauvais temps. Le projet, établi par l'architecte qui, il y a une douzaine d'années, avait dirigé la restauration de l'édifice, M. Falconnier, a été approuvé par le Département.

2. *Morges, hôtel de ville*. — L'hôtel de ville de Morges a de jolies façades du XV<sup>e</sup> siècle et un porche daté de 1682, de caractère très différent. Ces façades ont subi de multiples modifications au cours des ans ; ainsi on a une première fois supprimé les meneaux des fenêtres pour obtenir des ouvertures plus grandes, puis constatant que les couvertes de ces ouvertures, mal consolidées s'affaissaient, on a placé de nouveaux meneaux en bois de chêne. Des encadrements peints probablement au XVII<sup>e</sup> siècle entourèrent les ouvertures. Des transformations, peu heureuses comme aspect, modifièrent quelque peu le rez-de-chaussée au début du siècle actuel, puis tout récemment l'entrée massive d'un abri contre les bombardements est venue encombrer la rue et enlaidir le paysage.

Sous la direction de l'architecte André, syndic, la commune a entrepris une rénovation des façades. Le programme prévoit le respect des anciennes formes et le remplacement des meneaux de chêne par de la pierre de taille, la reprise des peintures et la réfection des avant-toits. Les travaux sont en cours.

3. *Moudon, tour de la ferme de la Cerjaulaz*. — Après l'incendie qui détruisit, en décembre 1944, la ferme de la Cerjaulaz, la tour du XVI<sup>e</sup> siècle qui en faisait partie a été classée. Elle est comprise dans le programme de reconstruction que la commune fait exécuter. L'architecte chargé de la direction des travaux avait l'intention de modifier les niveaux des étages et par suite de déplacer et transformer les fenêtres et la partie supérieure de la tour, opération à laquelle nous nous sommes opposés et que la municipalité a renoncé à réaliser.

4. *Saint-Prex, clocher*. — Le 27 juillet dernier, au cours d'un orage, la foudre a frappé le clocher de l'église de Saint-Prex et y a fait d'importants dégâts. La répartition est devisée à 4000 fr. et prévoit un rétablissement de l'état tel qu'il existait avant l'accident.

5. *Ursins, église.* — La petite église d'Ursins est une construction relativement récente, avec adjonctions modernes, et n'offre rien de spécialement caractéristique. Elle présente la particularité d'avoir été construite sur les substructions d'un édifice romain, très probablement un petit sanctuaire, entouré d'une enceinte, d'un type très curieux, et qui ont été dégagées lors de la restauration opérée il y a une trentaine d'années.

Au moment où l'on demandait partout la création d'abris contre les bombardements aériens, il est venu à l'idée des autorités de l'endroit d'utiliser à cet effet le local existant sous le plancher de l'église et renfermé entre les grosses murailles romaines. Il va sans dire qu'il ne pouvait être question de pratiquer des accès au travers des maçonneries antiques, et qu'une autorisation ne pouvait être donnée qu'à la condition expresse de ne toucher en rien aux substructions anciennes. Le seul moyen d'accès était alors une trappe pratiquée dans le sol de l'église. On a dès lors renoncé à pousser plus loin cet aménagement pour le moins étrange.

#### V. TRAVAUX A DES MONUMENTS HISTORIQUES NON CLASSÉS.

1. *Mont-la-Ville, église.* — Robuste construction de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le temple de Mont-la-Ville avec sa tour trapue accotée aux angles de quatre petites pyramides, donne un accent particulier à la silhouette du village.

Il va être restauré prochainement par les soins attentifs de notre collègue M. Gilliard, architecte.

2. *Vullierens, église.* — L'église de Vullierens n'est pas ancienne. La construction actuelle a remplacé une construction plus ancienne qui fut élevée au rang de collégiale par le pape Alexandre VI, et qui tombait en ruines au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est aux frais du seigneur Gabriel-Henri de Mestral que le temple actuel fut reconstruit et consacré le 13 décembre 1733.

Le clocher renferme une cloche de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avec une inscription particulière qui prête à croire qu'elle fut fondue après la Réforme. Cette cloche a été classée récemment.

La paroisse a entrepris la restauration du sanctuaire sous la direction de M. Gilliard, architecte, avec un devis de 54 000 fr.

#### VI. EXPLORATIONS ET FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES.

1. *Avenches.* — Au cours de l'année écoulée, il n'a pas été fait de fouilles dans l'enceinte romaine. Cependant, quelques petites trouvailles sont entrées au Musée, parmi lesquelles deux statuettes de bronze. L'une d'entre elles, un petit buste d'une divinité que l'on peut

supposer être Harpocrate, fut trouvée dans des terres provenant de l'excavation d'une maison nouvelle, et que le propriétaire avait vendues pour améliorer une plantation de l'Etat.

Ainsi que le prévoit le Code civil suisse, une gratification fut versée à la personne qui fit la découverte, l'inventeur. Lorsqu'il en eut connaissance, le propriétaire du sol d'où provenait la terre fut mis en appétit et crut avoir des droits à réclamer aussi une gratification et à en fixer le montant, qu'il n'entrevoit pas modeste. Cette revendication abusive prouve une fois de plus combien l'intérêt particulier prédomine sur l'intérêt général et combien l'on se fait encore d'illusions sur la valeur intrinsèque d'un objet dès qu'il présente le caractère d'antiquité. Il montre aussi que la législation qui vise à la conservation de notre patrimoine historique est encore trop peu comprise et mal connue.

2. *Orbe, Boscéaz*. — Après avoir fait dresser le plan général des terrains de Boscéaz avec les courbes de niveau à équidistances de 50 cm., l'association Pro Urba a fait procéder à quelques fouilles de repérage. Ainsi une tranchée longeant la route cantonale du côté montagne a été pratiquée sur une longueur d'une centaine de mètres depuis le premier des pavillons et en direction de l'ouest, puis plusieurs tranchées transversales furent ouvertes en direction de la montagne. Elles ont montré que dans cette zone, et sur une largeur d'une cinquantaine de mètres depuis la route, il n'existait pas de construction romaine, mais que cet emplacement devait former une cour. L'égout connu qui longe la route et s'engage sous elle, se prolonge vers l'ouest mais en diminuant de dimension. Il servait certainement à l'évacuation des eaux de la cour, et tout auprès, à peu de distance du premier pavillon, on a rencontré une sortie de puits collecteur, maçonné sans mortier, qui faisait fonction d'entonnoir pour les eaux de surface.

Plus à l'est, immédiatement au midi du pavillon du Labyrinthe, on a repéré de nombreux murs et des sols formés d'une mosaïque folle grossière. Le bâtiment auquel appartenait la mosaïque prénommée s'étendait dans tous les cas jusqu'à la route cantonale.

Dans le plan des travaux destinés à la lutte contre le chômage, il a été prévu un camp de fouilles dans le site de Boscéaz, réalisable en plusieurs étapes, pour lequel les renseignements recueillis lors des fouilles de repérage seront précieux lorsqu'il s'agira de fixer les détails du programme.

3. *Rossinière, Grottes de Corjon*. — Une brève campagne de fouilles a été faite en juillet dernier, sous la direction du D<sup>r</sup> Delachaux de Château-d'Ex. Elle visait à compléter les renseignements recueillis l'année dernière. Le rapport détaillé sur cette exploration ne nous est pas encore parvenu.

4. *Rochers-de-Naye, Grotte des Dentaux.* — L'exploration entreprise par M. le professeur Adrien Jayet n'est pas encore achevée. Le temps qu'il peut y consacrer doit être pris sur les vacances puis l'accès n'est pas très commode et les intempéries empêchent souvent les travaux.

5. *Villars-le-Comte, station du bronze.* — Entre Villars-le-Comte et Neyruz, sur le haut plateau vaudois et à une altitude de 787 m., se trouvait un petit marais qui fut assaini par le service des améliorations foncières en 1943. Les agriculteurs à qui fut ensuite loué le terrain récupéré, procédant au labourage, rencontrèrent fréquemment dans le fond de l'ancien marécage des pièces de bois, pilotis et poutres qu'accrochait la charrue.

Au printemps 1945, l'un de ceux-ci, arrachant un des pieux gênants, trouva auprès de la pièce de bois une série d'objets de bronze, une quinzaine en tout, parmi lesquels il y avait trois haches à ailerons, trois faucilles, deux poignards, un couteau et trois fers de lances. L'inventeur, M. Robert Pidoux, locataire de la commune, remit ces objets au régent de Villars-le-Comte, M. Pierre Badoux, qui les apporta au Musée cantonal en demandant de pouvoir les conserver au Musée scolaire.

Il est donc probable qu'il y eut dans le marais en question une petite station de l'époque du bronze, sorte de palafitte comme on en a déjà rencontré dans les cantons de Soleure et d'Argovie et plus récemment près de Pfyn en Thurgovie. On n'a pas jusqu'à maintenant repéré d'établissement de marais de ce genre en Suisse romande, et il serait intéressant de pouvoir explorer plus complètement le bas-fond de Villars. A cet effet, un petit crédit a été octroyé par le Département.

Conformément au Code civil suisse, les trouvailles de cet ordre appartiennent au canton sur lequel elles ont été faites. Elles doivent, en conséquence, rentrer dans les collections cantonales. D'autre part, il peut être intéressant, spécialement lorsque les séries du Musée cantonal sont complètes et que les nouveaux objets constituent des doubles, de les confier, après les avoir enregistrés et catalogués, à des musées régionaux ou scolaires où ils sont susceptibles d'être très utiles en éveillant l'attention des écoliers et des populations sur les richesses historiques de notre pays et en créant une atmosphère favorable à leur signalement et à leur remise aux autorités.

Pour les recherches et les études il serait aussi intéressant que le catalogue du Musée cantonal put renseigner sur les pièces de valeur qui se trouvent dans les petits musées locaux et qui sont ordinairement classées dans les Monuments historiques, sous la désignation générale : « Séries vaudoises du musée de... », sans indications de détail.

A cet effet, les conservateurs de ces musées seront priés de nous

remettre un inventaire détaillé des séries vaudoises qu'ils possèdent et des pièces historiques qui ne seraient pas encore classées.

6. *Arzier, Chartreuse d'Oujon.* — Une autorisation de fouilles a été accordée au Séminaire d'histoire de l'art de l'Université de Bâle, dirigé par M. le professeur Jos. Gantner, pour explorer la Chartreuse d'Oujon et déterminer exactement son plan. Un camp fut organisé du 14 au 24 juillet, et dix-sept étudiants et étudiantes y participèrent. Le chantier fut inspecté par notre collègue M. Pelichet et moi-même dans la journée du 19 juillet.

La chartreuse est située dans un petit vallonement en pleine forêt, à environ trois quarts d'heure de marche du village d'Arzier. De gros sapins ont poussé sur les ruines et rendent le travail difficile.



*Oujon.*

L'angle est du grand cloître. Amorces des voûtes.

Phot. L. Bosset.

Le tracé de toutes les constructions est encore visible au-dessus du sol, comme eussi celui de l'enceinte qui les protégeait. Les murs de l'église existent encore sur une hauteur de près de trois mètres, mais sont ensevelis sous les décombres. Le chœur est, contrairement à l'usage, orienté vers le nord.

C'est vers 1150 que fut fondée la chartreuse, comme premier établissement de ce genre dans notre pays, et c'est lors de l'occupation bernoise du Pays de Vaud, au printemps 1536, qu'elle fut consumée par un incendie.

Les relevés faits par le séminaire bâlois nous seront remis avec un rapport sur les fouilles. D'ores et déjà on a pu constater que les anciens plans que nous en avons, soit celui donné dans les Mémoires de la Société romande d'histoire, soit celui établi par l'inspecteur forestier Pillichody, ne sont pas très exacts ni exempts de fantaisie.

*L'archéologue cantonal :*

L. BOSSET, arch.

---

---

## Quand de Weiss et Robespierre faisaient un « tour d'horizon »

On sait qu'en 1792 et surtout en 1793, les relations étaient mauvaises entre la nouvelle République française et les cantons suisses. Ces derniers reprochaient à leur voisine le massacre du 10 août, l'attaque par la populace de Marseille du régiment suisse d'Ernst, la menace contre Genève, etc. Cependant, malgré les sollicitations des coalisés, ils désiraient garder la neutralité.

D'autre part, la République, après les victoires de Dumouriez et de Custine, fut prise d'enthousiasme pour combattre les monarchies et les réactionnaires. Du reste, le contenu des trésors et des arsenaux de Berne et des autres villes souveraines n'était pas à dédaigner. Un plan d'invasion fut donc préparé en février 1793 par Brissot et Clavière. On devait pénétrer en Suisse par Bâle, Genève et le Jura bernois.

L'ambassadeur de France, Barthélemy, qui aimait la Suisse,